

Réf.	2024	I	25
------	------	---	----

Date de Convocation	Date d'affichage	Nombre de Conseillers		
23/09/2024	23/09/2024	En exercice 25	Présents 19	Votants 21

L'an deux mille vingt-quatre le trente septembre à 20h30, le Conseil municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Breuillet au 42 Grande Rue « salle du Chapitre », en séance publique sous la présidence de Mme Véronique MAYEUR, Maire de Breuillet.

**Etaient présents** : Mmes, BRUNEAU, BRUNEL, COCHET, JACQUEMIN, KELEHER, LALEUF, PEREZ, SAUVAN, TANGUY, MM. AFONSO, KUTNERIAN, LECRON, MAHE, POULAIN, ROUCHY, SPROTTI, TREMBLE, VIVIER.

**Etaient absents** : Mmes, DEHARVENGT (pouvoir à Mme BRUNEL), METIVIER, THOMAS (pouvoir à M. ROUCHY), MM. FAUSTINO, GALLAIS, MONTEIRO.

Mme JACQUEMIN a été élue secrétaire.

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-7 à L.2121-34 relatifs au fonctionnement du Conseil municipal et l'article L.2122-21 relatif aux attributions du Maire exercées au nom de la commune,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux,

Vu le décret n°2021-1818 du 24 décembre 2021 venant modifier l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la Fonction publique territoriale.

Considérant qu'il appartient au Conseil municipal de fixer l'effectif des emplois nécessaires au bon fonctionnement des services.

Vu l'avis favorable du Conseil Social Territorial du 9 septembre 2024,

Vu l'avis favorable de la Commission Finances et Affaires générales du 16 septembre 2024.

Le Conseil municipal, après avoir entendu l'exposé de Mme Le Maire et après en avoir délibéré à **l'unanimité**.

CREE :

- **1 poste d'agent d'entretien à temps non complet à raison de 25 heures par semaine** : service hygiène et entretien des locaux, filière technique, catégorie C.

- **1 poste d'ASVP (Agent de Surveillance des Voies Publiques) à temps complet** : service Police Municipale, filière technique, grade d'adjoint technique, catégorie C.

SUPPRIME :

- **2 postes du grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe à temps complet** : Filière technique, catégorie C.
- **1 poste du grade d'agent social à temps complet** : filière sociale, catégorie C.

ADOPTÉ en conséquence les modifications du tableau des effectifs.

DIT que la dépense sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de Breuillet.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou publication et de sa transmission au contrôle de légalité.

Mme Le Maire



Véronique MAYEUR

Mis en ligne le 04/10/2024 à 16h52

REÇU EN PREFECTURE

le 03/10/2024

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-091-219101052-20240930-2024125-DE